



Photo de couverture:
© Angelina Zinovieva/Adobe Stock

ÉDITEUR: Chasseurs de l'Est SARL
1 rue de la Passotte,
57078 METZ CEDEX 03
Tél. 03 87 75 82 82
Fax 03 87 75 82 83
E-mail: redaction@chasseurs-est.com
www.chasseurs-est.com

GÉRANT: Pierre Lang
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION:

Frédéric Tissier
COMITÉ DE RÉDACTION:
Corinne Barnet, Joël Battaglia, Charlotte Fonty, Philippe Lavit, Léo Mazzarini, Christine Moro, Claude Paul, Gaspard Vautrin

CONSEILLER ÉDITORIAL: Claude Paul
CRÉDITS PHOTOS: Chasseurs de l'Est, OFB, FDC, FNC, Adobe Stock

PUBLICITÉ NATIONALE ET DÉPARTEMENTALE:
TEMA6TM, 23 rue Dupont-des-Loges,
57000 METZ
Stéphane Schmitt
Tél. 03 87 69 18 01
Fax 03 87 69 18 14
E-mail: s.schmitt@groupe-atc.com

ADMINISTRATION DES VENTES:
Marine Pierre
Tél. 03 87 69 88 20
Fax 03 87 69 18 14
E-mail: m.pierre@groupe-atc.com

PETITES ANNONCES:
Marjorie Jager
Tél. 03 87 69 18 01
Fax 03 87 69 18 14
E-mail: m.jager@groupe-atc.com

CONCEPTION ÉDITORIALE ET GRAPHIQUE, SECRÉTARIAT DE RÉDACTION: TEMA6TM
Tél. 03 87 69 18 01 - Léo Mazzarini

RÉDACTION GRAPHIQUE: PIXEL6TM

IMPRESSION:
Socosprint Imprimeurs,
36 route d'Archettes - 88000 Épinal

Chasseurs de l'Est est imprimé avec des encres végétales sur papier PEFC, de sources contrôlées, blanchi sans chlore élémentaire.

NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE:
1124 G 86388 - ISSN: 2100-0883
DÉPÔT LÉGAL: à parution
PRIX: 2,50 €. ABONNEMENT: 9,90 €/an
ÉTRANGER: 16 €



NOUS SOMMES SEULS MAIS DÉTERMINÉS !

Le Conseil constitutionnel vient de rendre son jugement concernant la demande de la Fédération nationale des chasseurs quant à la légalité de la loi d'indemnisation des dégâts agricoles commis par le grand gibier. Ce jugement nous est défavorable puisque la loi a été jugée constitutionnelle. Nous sommes donc revenus au point de départ.

Qui peut estimer légale une loi qui met à la charge des seuls chasseurs les dégâts commis par du gibier considéré comme n'appartenant à personne ? Sûrement

pas moi.

De nos jours, de multiples zones sont interdites à la chasse ou très difficiles à chasser en raison d'innombrables problèmes de sécurité. Les sangliers ont compris depuis longtemps où se trouvaient les zones de quiétude.

À ces difficultés s'ajoute le poids de l'opinion publique relayée avec vigueur par tous les médias généralistes qui condamnent la mise à mort des animaux sans mesurer les effets de leurs propos. En effet, je vous laisse imaginer un département sans chasse au gros gibier comme le veut l'écologie politique avec comme conséquence les cultures agricoles dévastées, la circulation automobile extrêmement dangereuse et le manque de légumes pour nourrir les véganes. Dans quel pays sommes-nous ? Un pays où le bon sens a disparu de toutes nos populations urbaines et des médias nationaux ?

Heureusement, il y aura l'élection présidentielle en avril et je vous demande instamment de voter pour un candidat le plus proche possible de la chasse et aussi indépendant de tous liens avec l'écologie politique.

En attendant ce moment déterminant de la vie politique française, continuons de protéger les cultures afin que la facture soit la plus légère possible pour tous les chasseurs en gérant les populations de sangliers en bon père de famille.

Et je ne peux terminer cet éditorial en vous rappelant que la politique de la FDC est que chacun puisse chasser le plus d'espèces possible dans un créneau le plus étendu pour un coût le plus faible afin que tous puissent accéder à la chasse dans nos ACCA et nos sociétés privées.

→ Patrick Massenet,

Président de la fédération départementale des chasseurs de Meurthe-et-Moselle

SOMMAIRE

04 | ACTUALITÉS MEURTHE-ET-MOSELLE

08 | REPORTAGE

Des haies pour la biodiversité

10 | ACTUALITÉS GRAND EST

Le petit gibier

14 | À L'AFFÛT

Les petites nouvelles qui étonnent

15 | ESSENTIEL

France, Europe, monde : toute l'information

23 | DOSSIER



32 | MÉTIERS SPÉCIFIQUES

Technicien de fédération

34 | TECHNIQUE

Les tirs manqués et inexplicables

36 | HISTOIRE ET PATRIMOINE

La chasse dans les Vosges au début du XX^e siècle

38 | ARMES

Système d'information sur les armes

40 | CHIENS

Les dix commandements du chien

42 | JURIPRATIQUE

Chasse et constitution

44 | SHOPPING

46 | PETITES ANNONCES